

FORMATION FIMO MARCHANDISES

La Formation Initiale Minimale Obligatoire est indispensable à tous les conducteurs ayant eu le permis C et CE qui souhaitent exercer une activité de transport de marchandises dans un cadre professionnel quel que soit le secteur d'activité. Cette formation doit être validée tous les 5 ans par une FCO (Formation Continue Obligatoire).

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permet au conducteur de se perfectionner après l'obtention du permis de conduire de la catégorie C ou CE à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique. Être en conformité avec la réglementation

COMPETENCES DEVELOPPEES

Les compétences et la liste des matières enseignées sont prévues par l'annexe 1 de la directive 2003/59/CE du 13 juillet 2003.

Elles sont énumérées en annexe de l'arrêté du 3 janvier 2008 détaillant le programme de la formation.

Elles sont rassemblées en 4 grands thèmes :

- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Application des réglementations relatives au transport routier de marchandises
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Service, logistique.

Evaluation de la totalité des compétences acquises en formation pratique et théorique par contrôle continu et test final d'évaluation des compétences.

QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS

Formateur : Equipe de formateurs titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) plus la mention du Groupe lourd.

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes actives adaptés à la formation des adultes

- Salle de cours équipées de moyens multimédias
- Fiches de suivi et livrets d'apprentissage
- Aires d'évolutions spécialement aménagées (plateau technique)
- Véhicules de transport de marchandises et remorques ou semi-remorque adaptés à l'enseignement équipé de doubles commandes et des équipements auto-école.

Conforme aux instructions fixant les modalités d'évaluation théorique et pratique.

Validation de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION ET D'EVALUATION

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Les absences doivent être justifiées (certificat médical, arrêt de travail, convocation, ...)
- Conditions de réussite : obtenir la carte conducteur (CQC).

CENTRE DE FORMATION DU

232 BLVD JEAN JAURES
97490 STE CLOTILDE
0262 210 826

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis ; demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise

Prérequis :

Avoir 21 ans, être titulaire du permis C ou CE en cours de validité
Être déclaré médicalement apte

Formation réglementée, accessible aux personnes en situation d'handicap sauf affectations médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, horaires :

- 140 heures

Date de début et fin de formation ; voir au secrétariat

Horaires ; nous consulter

Coût : 1 900€ (éco conduite inclus)

